

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 14 avril (14/04/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, Mme Jessie COTTINET, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**,

Mme Danièle PAPUGA (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Jean-Christophe THIERS (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Robert DUPARC (représenté par Monsieur Ignace VELA), Mme Marie CAVALIE (représentée par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE :

M. Guy LOURMEDE, **Conseiller Municipal**.

Monsieur SEGARD est nommé secrétaire de séance.

21 – 14 avril 2022

21. Vote du budget primitif 2022- Budget annexe camping et port de Moissac

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612 et suivants, L. 2311-1 et L. 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe Camping et Port de Moissac,

Vu la délibération n° 1 du 17 mars 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2022 et prenant acte du rapport d'orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération du 14 avril 2022 portant approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget annexe Camping et Port de Moissac,

Vu la délibération du 14 avril 2022 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget annexe Camping et Port de Moissac,

Vu la délibération du 14 avril 2022 portant affectation des résultats de l'exercice 2021 pour le budget annexe Camping et Port de Moissac,

Entendu le rapport présenté en Commission des Finances le 22 mars 2022,

Considérant le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2022 du budget annexe Camping et Port de Moissac présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 26 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI ; MM. BOUSQUET,
DUPARC, LORENZO, VELA),

ADOpte le Budget Primitif 2022 du budget annexe Camping et Port de Moissac par chapitres, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

		Fonctionnement					
Dépenses		Voté 2021	BP 2022	Recettes		Voté 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	144 553,30	216 910,00	013	Atténuations de charges	0,00	2 000,00
012	Charges de personnel	103 990,00	129 750,00	70	Produits des services	257 653,30	347 138,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	73	Impôts et taxes	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	10,00	10,00	74	Dotations	0,00	0,00
66	Charges financières	5 100,00	6 000,00	75	Autres produits gestion courante	6 000,00	7 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	76	Produits financiers	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	78	Provisions	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		253 653,30	352 770,00	Total des recettes réelles		263 653,30	356 138,93
023	Virement à la section d'invest.	10 000,00	0,00	042	Opérations d'ordre	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre	0,00	2 000,00				
Total des dépenses d'ordre		10 000,00	2 000,00	Total des recettes d'ordre		0,00	0,00
Total DF		263 653,30	354 770,00	Total RF		263 653,30	356 138,93
002 Résultat reporté N-1		0,00	1 368,93	002 Résultat reporté N-1		0,00	0,00
TOTAL CUMULE		263 653,30	356 138,93	TOTAL CUMULE		263 653,30	356 138,93

Investissement													
Dépenses			Voté 2021		BP 2022		Recettes			Voté 2021		BP 2022	
20	Immob. incorporelles		4 000,00		100 000,00		10	Dotations, réserves		0,00		0,00	
204	Subv. d'équip. Versées		0,00		0,00		13	Subv.d'investissement		0,00		263 000,00	
21	Immob. corporelles		546 000,00		221 522,87		16	Emprunts et dettes		650 000,00		0,00	
23	Immobilisations en cours		100 000,00		100 000,00		27	Autres immob. financières		0,00		0,00	
10	Dotations, réserves		0,00		0,00		024	Produit des cessions		0,00		0,00	
16	Emprunts et dettes		10 000,00		37 000,00								
27	Autres immob. financières		0,00		0,00								
020	Dépenses imprévues		0,00		25 000,00		Total des recettes réelles			650 000,00		263 000,00	
Total des dépenses réelles			660 000,00		483 522,87		021	Virement section fonct.		10 000,00		0,00	
040	Opérations d'ordre		0,00		0,00		040	Opérations d'ordre		0,00		2 000,00	
041	Opérations patrimoniales		0,00		0,00		041	Opérations patrimoniales		0,00		0,00	
Total des dépenses d'ordre			0,00		0,00		Total des recettes d'ordre			10 000,00		2 000,00	
Total DI			660 000,00		483 522,87		Total RI			660 000,00		265 000,00	
001 Résultat reporté N-1			0,00		0,00		001 Résultat reporté N-1			0,00		556 165,89	
Restes à réaliser Dépenses			0,00		337 643,02		Restes à réaliser recettes			0,00		0,00	
Dépenses d'invest. cumulées			660 000,00		821 165,89		Recettes d'invest. cumulées			660 000,00		821 165,89	

DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme
Moissac le 15 avril 2022

Le Maire,


Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :